



des sms en preuve suite à un licenciement

Par **mimi87**, le **26/11/2011** à **21:58**

bonsoir,
mon patron vient de me licencier pour faute grave, il me reproche entre autre d'etre violente avec mon équipe, de les harceler, de les opresser, limite si je les tape pas !!! mais tous m'envoie des sms de soutien et m'invite au café, à diner ou à sortir, preuve que j'entretiens de tres bonnes relations avec eux ! y'a-t-il possibilité de faire valoir ces messages devant les prud'homme ?

Par **P.M.**, le **27/11/2011** à **12:34**

Bonjour,
Si ce sont des correspondances privées, il faudrait que vous obteniez l'accord de leurs auteurs, il serait peut-être préférable d'y joindre des attestations à condition que ceux qui restent dans l'entreprise veuillent bien les rédiger, ce qui n'est pas sûr...